

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-005-2025

Nombre de membres  
afférents au CM : ..... 11  
Nombre de membres en  
exercice ..... 11  
Nombre de membres  
présents ..... 07  
Nombre de membres qui  
ont pris part à la délib 10  
  
Date de la convocation  
10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

**Présents :** PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

**Absents non excusés :** TESSA née BONNARDEL Dorine

**Absent excusé représenté :** LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)  
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)  
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

**Objet : Élection du délégué au comité syndical du syndicat mixte du SCOT.**

Le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 5211-7 à L 5211-8 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts du Syndicat Mixte pour l'Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise (SCOT) ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Manteyer ;

Désigne au scrutin à main levée :

M. LORIDON Pablito comme délégué titulaire

Mme IMBERT Joëlle comme déléguée suppléante

Pour extrait conforme

Le Maire



Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0  
Abstention : 0  
Ont voté pour : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-005-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025